

Données personnelles

Nom

Prénom

Demande d'adhésion Membre provisoire

Le Kayak Club Lausanne permet à tout intéressé de s'inscrire au club en tant que membre provisoire définit selon l'extrait de nos statuts ci-après : «sera reçue comme telle toute personne qui en fait la demande au comité. La qualité de membre provisoire est temporaire et ne peut durer au maximum qu'une année. Le membre provisoire, doit faire une demande d'admission, s'il le souhaite, pour l'assemblée générale qui suit son admission comme membre provisoire. (...) Il doit respecter tous les droits et devoirs des membres du KCL.»

Sexe		
Date de naissance		
Adresse		
NPA		
Localité		
Téléphone principal		
Téléphone secondaire		
Téléphone professionnel		
Adresse électronique		
Je souhaite recevoir tout le cou (Nous cherchons à diminuer les frais p	rrier par internet postaux, pouvons-nous compter sur toi ?)	oui / non
Actuellement aux études / en a (Prière de joindre une carte d'étudiant		oui / non
	de membre provisoire, je m'engag facturée par le club selon les tarifs	
chf 80 pour les junio chf 135 pour les adul chf 40 pour les mem		
transmet à ses membres, de p	entre autres, de bénéficier des ir prendre part aux décisions prises à l ses sorties et activités organisées sse de Canoë.	l'assemblée générale, de
A remettre à ton moniteur ou à Fabienne Chatelan, Ch. de la Pl secretaire@kayakclublausanne.	aisante 8, 1012 Lausanne	
Date :	Signature : (du représentant légal)	CAP/08.04.08